

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 7 août 2017 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. André Gagnon, M. Réal Thibeault, M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Marjolaine Girard, M^{me} Nathalie Simard, M. Magella Lavoie qui siègent sous la présidence du maire M. Jean-Paul Boucher.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

149-08-17 Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les points suivants à l'item "Affaires nouvelles" qui demeure ouvert.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 3 juillet 2017
 - 3- Demande de dérogation mineure de M. Alexandre Morel
 - 4- Demande de dérogation mineure de M. Alain Tremblay
 - 5- Travaux de décohesionnement et pavage divers – rapport des soumissions
 - 6- Aménagement d'un parc de planche à roulettes – rapport des soumissions
 - 7- Déplacement d'une partie de conduite d'aqueduc rang des Îles – mandat d'ingénierie
 - 8- Modifications au plan d'aménagement d'ensemble secteur chemin du Boisé
 - 9- Achat et installation de luminaires de rue
 - 10- Mandat aux procureurs – véhicules de camping dérogatoires
 - 11- Orages du 21 juillet 2017
 - 12- Lettre d'entente réévaluation du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 13- Rapport de suivi budgétaire au 30 juin 2017
 - 14- Crue des eaux et inondations du printemps 2017 - réclamations
 - 15- Correspondance
 - 16- Rapports des comités
 - 17- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2017-08
 - 18- Affaires nouvelles
-
- 19- Période de questions
 - 20- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 3 JUILLET 2017

150-08-17 Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 3 juillet 2017, tel que rédigé.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. ALEXANDRE MOREL

M^{me} Nathalie Simard fait rapport. Elle fait part de la recommandation du CCU soit d'accorder la dérogation mineure telle que demandée permettant de régulariser l'implantation de ce garage.

ATTENDU QUE M. Alexandre Morel a déposé une demande de dérogation mineure en vue de régulariser l'implantation d'un garage sur sa propriété sise au 98, chemin des Chênes;

ATTENDU QUE ce garage a fait l'objet d'une dérogation mineure laquelle autorisait l'implantation à une distance de 17.59 mètres de la ligne avant;

ATTENDU QUE suite à la construction, une erreur d'implantation a été constatée;

ATTENDU QUE l'erreur d'implantation est minime soit 0.2 mètres;

ATTENDU QUE l'erreur d'implantation semble de bonne foi et que M. Morel a avisé la municipalité immédiatement après avoir réalisé l'erreur;

ATTENDU QUE la dérogation demandée n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

151-08-17 À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Alexandre Morel pour régulariser l'implantation d'un garage au 98, chemin des Chênes.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. ALAIN TREMBLAY

M. Jean-Sébastien Allard fait rapport. Le C.C.U. recommande de refuser la demande de M. Tremblay pour l'implantation d'un garage en cour avant. Le comité considère qu'il est possible pour le demandeur de construire un bâtiment conforme à la réglementation.

M. Tremblay est présent et il explique pourquoi il a fait une telle demande. Il dit que sa remise actuelle à 12 X 20 et que l'emplacement choisi est pour avoir divers accès au garage. De plus, la présence de son installation septique ne permet pas l'implantation d'un côté de la résidence.

ATTENDU QUE M. Alain Tremblay a déposé une demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage dans la cour avant sur sa propriété du 7, chemin de la Tour;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du dossier, il est possible pour le demandeur de réaliser la construction de son garage tout en respectant la réglementation, le terrain disponible permettant une implantation conforme;

ATTENDU QU'UN refus de cette demande ne causera aucun préjudice sérieux au demandeur;

152-08-17 À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la dérogation mineure demandée par M. Alain Tremblay pour l'implantation d'un garage en cour avant.

5- TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET PAVAGE DIVERS : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Le directeur général fait rapport des soumissions sur invitation reçues pour les travaux de décohesionnement et de pavage divers. Deux (2) entreprises ont déposé une soumission comme suit :

Asphalte Henri Laberge inc.	109 102.57 \$
Compagnie Asphalte ltée (CAL)	89 955.58 \$

En plus des travaux au rang 5 et le pavage de deux (2) entrées privées, il a été ajouté à la demande de soumission une partie de travaux de couche d'usure de pavage au chemin du Ruisseau (à partir de l'intersection de la route 170 jusqu'au poste de suppression).

L'entreprise qui a déposé la plus basse soumission est Compagnie Asphalte Itée (CAL).

153-08-17

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Magella Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat pour des travaux de décohesionnement et de pavage divers à CAL Itée pour un montant total de 89 955.58 \$ taxes incluses, selon la soumission déposée le 3 août 2017.

6- AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES – RAPPORT DES SOUMISSIONS

L'analyse des soumissions pour ce projet n'est pas complétée. Ce point a été reporté à une prochaine séance.

7- DÉPLACEMENT D'UNE PARTIE DE CONDUITE D'AQUEDUC RANG DES ÎLES – MANDAT D'INGÉNIERIE

En vertu du protocole d'entente intervenu avec M. Alain Gagnon et M^{me} Dorys Boudreault pour le développement résidentiel prévu de ces promoteurs la municipalité s'est engagée à déplacer une partie de la conduite d'aqueduc qui traverse actuellement certains des terrains compris dans le développement.

En vue de la réalisation des travaux lesquels devront être financés par un règlement d'emprunt, il est nécessaire de disposer des plans et devis et d'une estimation détaillée des coûts. Dans le but de préparer ce dossier, une offre de services a été demandée à la firme d'ingénierie LMG ingénieurs. L'offre de service soumise est au montant de 950 \$ plus taxes.

154-08-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat à LMG ingénieurs pour un montant de 950.00 \$ plus taxes pour divers travaux relatifs au déplacement d'une conduite d'aqueduc, conformément à la proposition déposée le 12 juillet 2017.

8- MODIFICATIONS AU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE SECTEUR CHEMIN DU BOISÉ

M. Dany Dallaire explique le dossier. En juin 2009, un protocole d'entente a été signé avec les promoteurs Robert Gauthier et Lucille Côté dans le cadre d'un développement résidentiel comprenant 46 terrains et la construction du nouveau chemin du Boisé.

M^{me} Hélène Lavoie de Placement HD, promoteur actuel du développement, a fait une demande afin de séparer un des terrains prévus au lotissement original en vue de pouvoir vendre ce terrain aux deux (2) propriétaires adjacents à raison de moitié chacun. Cette demande aurait pour but de régulariser l'implantation d'un garage qui a été construit sur le lot 5 852 513 (terrain # 1.7 sur le plan d'ensemble) lequel a été implanté en partie sur le terrain voisin.

ATTENDU QUE M^{me} Hélène Lavoie de Placements H.D. a adressé une demande afin de séparer un terrain prévu au plan d'aménagement d'ensemble approuvé en 2009, afin de vendre ledit terrain aux deux propriétaires de terrains adjacents;

ATTENDU QUE ce terrain est difficilement construisible vu la présence de roc;

ATTENDU QUE la perte d'un terrain dans ce développement à un impact minime considérant que le nombre de terrains prévu était de 46;

ATTENDU QUE les modalités du protocole d'entente avec la municipalité demeureront les mêmes à savoir que la prise de possession des infrastructures par la municipalité ne se fera qu'après que 23 terrains aient été construits dans ce développement;

155-08-17

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Magella Lavoie et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accepter une modification au P.A.E. en vigueur dans le secteur du chemin du Boisé afin d'éliminer un terrain prévu à ce plan d'aménagement d'ensemble soit le lot 5 852 512;
- De permettre au promoteur de vendre le lot 5 852 512 aux deux propriétaires des terrains adjacents;
- D'autoriser en conséquence l'inspecteur en bâtiments à émettre tous les permis de lotissement qui seront nécessaires suite à ces transactions s'il y a lieu.

9- ACHAT ET INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE

Le comité des travaux publics recommande l'achat et l'installation de quatre (4) luminaires additionnels sur le réseau d'éclairage public. Les quatre (4) endroits priorités sont comme suit :

- Rue de la Gare (entre les propriétés de MM. Marc Fortin et Henri Boies)
- Face au #24, chemin du Boisé (développement Placements HD)
- Face au #46, chemin du Boisé (développement Placements HD)
- Chemin Adélar-Gauthier (début du chemin, poteau situé à proximité de la résidence du 642, rang des Îles)

Des soumissions ont été demandées auprès de trois (3) entreprises pour la fourniture et la préparation des luminaires au DEL de 54 Watts. Les soumissions sont comme suit :

• Lumen	1 639.28 \$
• Rémi Bouchard Électrique	2 440.00 \$
• Valmo Électrique	1 660.00 \$

156-08-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Lumen pour un montant total de 1 639.28 \$ en vue d'acquérir 4 luminaires de rue au DEL 54 watts.

10- MANDAT AUX PROCUREURS – VÉHICULES DE CAMPING DÉROGATOIRES

Il y a quatre (4) véhicules de camping sur la propriété sise au 15, chemin de la Pointe-du-Lac.

Il y a lieu d'éclaircir les droits pour les propriétaires de ces véhicules de les laisser en place et d'obtenir le certificat d'autorisation annuel. La situation quant aux installations septiques sur cette propriété est également floue et doit être éclaircie.

Depuis 2015, une des copropriétaires (M^{me} Josée Dolbec) a reçu de notre service d'urbanisme des avis d'inspection et des avis à l'effet d'enlever son véhicule de camping considéré dérogatoire. Cette dernière ne s'est toujours pas conformée à cette demande et les autres copropriétaires refusent de collaborer et de fournir toute information jugée utile par notre service d'urbanisme afin de pouvoir établir les droits de chacun et la situation des installations septiques.

Il est recommandé au conseil de mandater nos procureurs afin de transmettre toute lettre ou demande d'information requise à chacun des copropriétaires de ce terrain et des bâtiments et roulottes qui y sont implantées.

157-08-17

Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater nos procureurs Larouche, Lalancette, Pilote afin de transmettre toute demande d'information permettant d'établir les droits et la conformité de toutes les installations et véhicules de camping installés sur la propriété du 15, chemin de la Pointe-du-Lac et à

entreprendre si nécessaire les procédures juridiques afin de faire respecter la réglementation municipale sur cette propriété.

11- ORAGES DU 21 JUILLET 2017

Le 21 juillet dernier, des orages majeurs se sont abattus sur le territoire de la municipalité et une importante quantité de grêle est tombée. Plusieurs résidences ont subi des dommages ainsi que des véhicules et des entreprises agricoles ont subis des pertes de production.

Du côté de la municipalité, plusieurs aménagements paysagers ont été endommagés ou même détruits.

Pour la majorité des contribuables, leurs pertes seront couvertes par leurs assurances habitation ou automobile. Toutefois, la situation est assez préoccupante pour nos entreprises agricoles qui, malgré les programmes en place et les déclarations des élus du gouvernement sont plus ou moins rassurées quant au type de remboursement auquel ils auront droit. Le conseil désire s'assurer que tous les agriculteurs touchés seront compensés.

ATTENDU QU'une importante tempête de grêle s'est abattue le 21 juillet dernier sur une partie du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE suite à cette tempête, plusieurs agriculteurs et producteurs maraîchers et horticoles de notre municipalité ont subi des pertes de leur récolte et de leur production et que dans certains cas les récoltes sont une perte complète;

ATTENDU QUE certaines entreprises agricoles ont dû mettre fin à l'emploi de plusieurs employés saisonniers et que diverses dépenses devront être assurés par ces entreprises;

ATTENDU QUE malgré les programmes en place visant les compensations aux agriculteurs, ceux-ci sont très inquiets en regard des montants de compensation qu'ils pourront toucher;

ATTENDU QU'il est nécessaire face à cet événement hors du commun que les différents gouvernements compensent l'ensemble des pertes et coûts additionnels subies engagées par ces entreprises;

ATTENDU QUE les premiers ministres Phillippe Couillard et Justin Trudeau ont déclaré publiquement qu'ils appuieraient les personnes touchées et que des mesures exceptionnelles seraient mises en place;

158-08-17 En conséquence, il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et au Gouvernement du Canada de mettre en place toute mesure additionnelle en plus des programmes de compensation existants pour compenser totalement les entreprises agricoles et les producteurs maraîchers et horticoles de notre municipalité qui auraient subis des dommages aux récoltes et les pertes qui en découlent de manière à ce que 100 % des pertes ou des coûts additionnels que devront encourir ces entreprises soient remboursés.

- Que la présente résolution soit transmise à M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M. Phillippe Couillard, premier ministre du Québec ainsi qu'à M. Laurent Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Les membres du conseil désirent aider les citoyens touchés en facilitant l'émission du permis de rénovation pour les réparations à faire suite aux dommages.

CONSIDÉRANT QUE le 21 juillet dernier, la municipalité a reçu des quantités importantes de grêle;

CONSIDÉRANT QUE cet épisode de grêle accompagné de pluie forte et de vents violents ont occasionné de nombreux bris aux propriétés et la destruction des cultures;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens auront à effectuer des réparations suite à cet événement;

159-08-17 À CES CAUSES Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Magella Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas facturer le permis de rénovation qui sera demandé par les contribuables pour les réparations qu'ils devront effectuer suite à cette tempête de grêle.

12- LETTRE D'ENTENTE RÉÉVALUATION DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

En mars 2015, le SCFP a déposé une demande de réévaluation du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement occupé par M. Mario Rochon. Les parties se sont entendues sur une réévaluation faisant passer l'évaluation du poste de 631 points à 705 points. Ce poste est alors de classe 8 au lieu de classe 7, selon la convention collective. Le salaire sera par conséquent ajusté et selon l'entente intervenue, cet ajustement serait rétroactif au 1 janvier 2017. La lettre d'entente à cet effet est déposée.

160-08-17 Il est proposé par M. Magella Lavoie, appuyé par M. Réal Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des employés en regard de la réévaluation du poste d'inspecteur en bâtiments.

13- RAPPORT DE SUIVI BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2017

Conformément aux obligations du code municipal, le directeur général a préparé un état des revenus et dépenses (rapport de suivi budgétaire) en date du 30 juin. Le rapport est déposé devant le conseil.

14- CRUE DES EAUX ET INONDATIONS DU PRINTEMPS 2017 - RÉCLAMATIONS

Suite à l'importante crue des eaux survenue au printemps dernier, la municipalité a dû mettre en place diverses mesures préventives afin de protéger les différentes propriétés susceptibles d'être touchées.

La municipalité est admissible au programme d'aide financière spécifique relatif à ces inondations mise en place par le ministère de la Sécurité publique.

Le rapport des dépenses encourues ainsi que la réclamation produite préparée par le directeur général sont déposés.

Le coût total des mesures préventives temporaires mises en place s'élève à 68 068 \$ et la réclamation est au montant de 43 472 \$.

161-08-17 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à déposer au ministère de la Sécurité publique la réclamation au montant de 43 472.73 \$ dans le cadre du programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues entre le 5 avril et le 2 juin 2017.

15- CORRESPONDANCE

Fondation Rues Principales

Invitation à assister au colloque annuel le 27 septembre 2017 à l'Hôtel Château Laurier Québec.

162-08-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. Magella Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers à envoyer une personne à ce colloque annuel et de défrayer les coûts inhérents.

Les Fleurons du Québec

Acceptation du report de la visite de la classification de la municipalité en 2018 et cela sans frais, en lien avec l'épisode de grêle qui a eu lieu le vendredi 21 juillet 2017.

R.T.A.

Programme de stabilisation des berges du Lac Saint-Jean : avis préliminaire de travaux à l'automne 2017 et à l'hiver 2017

Mutuelle des Municipalités du Québec

Le 4 janvier 2017, il y a eu refoulement d'égout chez M. Roger Harvey et des dommages matériels pour un montant de 18 581.86 \$. La municipalité doit payer une franchise de 1 000 \$.

André Côté

Demande à l'effet de pouvoir obtenir son permis d'installation d'un véhicule de camping au 34, chemin du Golf, suite au refus par l'inspecteur en bâtiments. Des vérifications juridiques seront faites.

Guillaume Massé

Dépôt du rapport d'estimation des coûts de construction d'une piste cyclable en dehors de la rue De Quen, conformément au mandat accordé.

16-RAPPORTS DES COMITÉS

Comité des finances

M^{me} Marjolaine Girard fait part de l'analyse des demandes d'aide financières reçues.

163-08-17

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Girard, appuyée par M. Magella Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- M^{me} Audrey Paradis – À contre vents (portes ouvertes des Fermes du Québec le 10 septembre : 100 \$)
- Journée Internationale des Aînés – 2 billets de 50 \$
- Calacs entre elle : 50 \$

Travaux publics

M. André Gagnon résume les discussions de la dernière réunion tenue le 10 juillet.

17- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2017-08

M. Réal Thibeault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

146-07-17 Il est proposé par M. Réal Thibeault, appuyé par M^{me} Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2017-07 au montant de 155 696.50 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	266 499.43 \$
- Déboursés :	49 758.08 \$
- Retenue : Contact Télécom	(2 162.31) \$
- Retenue : 9337-1615 Québec inc.	(600.00) \$
- Retenue : Larouche, Lalancette, Pilote	(22 716.69) \$
- MRC Lac-St-Jean Est (non échu)	(19 750.92) \$
- MRC Lac-St-Jean Est (non échu)	(5 187.99) \$
- Ministre des Finances (non échu)	(111 722.00) \$
- <u>Ajout :</u>	
- Place du Pont	1 578.90 \$
<hr/>	
TOTAL :	155 696.50 \$

18 AFFAIRES NOUVELLES

NIL

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen félicite le conseil municipal pour les activités entreprises lors de la crue des eaux printanières.
- Une question pour le projet « Des racines pour notre lac » de l'OBV Lac-St-Jean.
- Une question sur les pouvoirs du conseil VS la Corporation de développement, le tout particulièrement concernant les mauvais choix d'aménagement dans le projet d'aménagement à la marina Belle-Rivière.
- Une question concernant le réaménagement de la rue Lavoie. M. le maire informe que c'est le prochain conseil qui devra prendre les décisions dans ce dossier.
- Une question concernant l'état du Ruisseau Morissette et les déversements qui y surviennent. On va voir à relancer le ministère de l'Environnement dans ce dossier.
- Une question sur la décision du conseil à l'égard de la modification autoriser au P.A.E. du chemin du Boisé.

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 30, M. Magella Lavoie propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général